

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 05 novembre 2019

Conseillers en exercice :	33
présents :	23
pouvoirs :	8
non participé au vote	0
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 05 novembre 2019 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 30 octobre 2019, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS — M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Françoise MANDEAU (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) – M. Olivier TOUBOUL (donne pouvoir à Mme Maryline FERREIRA) - Mme Michelle LE FLOCH (donne pouvoir à M. Gérard JOUANNET) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à Mme Marianne GANTIER) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) - M. Noël BELLISOT (donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Stéphanie FRITZ - M. Christian BAYLE -

M. Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

2019.148

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BÉNÉFICE
DE L'ASSOCIATION LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC
Avenant n°2 à la convention pluriannuelle**

La convention de partenariat signée entre la Ville de Cognac, le département du Nord et l'association LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC a pour objet de définir la nature et les modalités d'engagement des partenaires pour l'attribution d'une résidence d'un mois à la Villa Marguerite Yourcenar au lauréat du Prix des lecteurs, décerné à Cognac pendant le

festival des Littératures Européennes. Ce dispositif permet l'ouverture des réseaux littéraires et européens de cette manifestation à la Villa Marguerite Yourcenar.

A ce titre, une délégation d'Élus et de membres de l'association LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC se déplacera dans le département du Nord du 11 au 14 octobre 2019 pour la signature de ladite convention.

Ce partenariat poursuit les objectifs conformes aux orientations de la politique culturelle de la collectivité aussi bien sur la mise en œuvre du principe de création que sur la liberté d'expression artistique.

L'avenant n°2 à la convention pluriannuelle a pour objet le remboursement des frais de délégation avancés par l'association LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC, soit la somme de 289 €, sur présentation d'une facture globale accompagnée des justificatifs de dépenses.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DE VALIDER l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle avec l'association LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC, tel que joint en annexe ;

D'AUTORISER M. le MAIRE à le signer.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS